



DÉPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE TARTAS
ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23
Nombre de présents : 17
Nombre de votants : 22
Date de convocation : 19 février 2025

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 26 février 2025**

--- o0o ---

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six février, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Étaient présents : MM. BROQUÈRES (a procuration pour Mme CHAPUIS), LAFOURCADE, Mme REBECHE (a procuration pour M. MAULNY), M. GOSSELIN, Mmes COURROS, ZELLER (a procuration pour Mme LAPORTE), M. DARRIBEYROS, Mme THIEBLIN, MM. BRUEY, DAUBA, Mme GARBAY, M. FAUVEL, Mmes PARTOUCHE-SEBBAN, HERDUAL, GORGES-LANDES, MM. LAMOTHE (a procuration pour Mme DEGOS), DUBOS (a procuration pour Mme GARRIDO).

Étaient excusés : Mmes CHAPUIS (donne procuration à M. BROQUÈRES), LAPORTE (donne procuration à Mme ZELLER), M. MAULNY (donne procuration à Mme REBECHE), Mmes DEGOS (donne procuration à M. LAMOTHE), GARRIDO (donne procuration à M. DUBOS).

Était absent : M. DELAS.

Un scrutin a eu lieu, Mme PARTOUCHE-SEBBAN a été élu(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance B

Délibération n°15

DELIBERATION

Rapporteur : M. le Maire

Objet : Budget Ville – Exercice 2025 – Dépense exceptionnelle suite à Effraction et Vol aux Ateliers municipaux

Dans la nuit du 11 au 12 février 2025, les Ateliers Municipaux ont été cambriolés. Aussitôt, les services de gendarmerie ont été saisis, et constaté sur place en présence des agents le vol de deux véhicules poly-bennes. Les démarches ont été lancées auprès de la société d'assurance de la commune.

Aussi, dans l'attente du vote du budget de la commune sur la première quinzaine d'Avril 2025, il est proposé à notre assemblée d'autoriser M. le Maire :

A lancer les consultations nécessaires pour pourvoir au remplacement d'un ou des véhicules volés

A signer tous les documents nécessaires liés à ce dossier

De préciser, que les crédits seront inscrits au budget de la commune pour l'année 2025

De préciser que la commune procédera, selon les besoins des services et missions à de la location, le temps de pourvoir au remplacement du ou des véhicules volés.

Après en avoir délibéré

Où l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

AUTORISE M. le Maire à lancer les consultations nécessaires pour pourvoir au remplacement d'un ou des véhicules volés.

.../...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. La présente délibération sera transmise à Mme la Préfète des Landes.



AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents nécessaires liés à ce dossier.

PRECISE que les crédits seront inscrits au budget de la commune pour l'année 2025.

PRECISE que la commune procédera, selon les besoins des services et missions à de la location, le temps de pourvoir au remplacement du ou des véhicules volés.

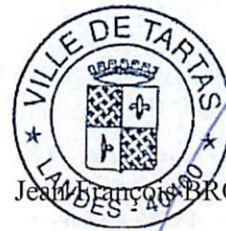
Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance,



Aude PARTOUCHE-SEBBAN

Le Maire,



Jean-François BROQUÈRES